



# Le Petit Journal

## La Croix du Perche

4ème trimestre 2011 – N° 14



## Le Mot du Maire

L'été terminé, nous sommes déjà à la veille d'un nouveau 11 novembre qui nous donnera l'occasion, après la célébration avec la cliqué au Monument aux Morts, de réunir nos anciens pour le banquet habituel.

Simultanément l'équipe municipale, stimulée par 15 jours de soleil printanier, poursuit son action. Vous allez prochainement connaître l'état des réflexions en cours sur le dossier de Carte Communale déjà évoqué dans de précédentes éditions du Petit Journal. Une réunion de présentation publique est programmée **le 5 novembre à 15 heures** à la salle des fêtes.

Il y a deux ans déjà votre Conseil Municipal a décidé d'élaborer un document d'urbanisme, instamment suggéré depuis longtemps par les pouvoirs publics, pour mieux prévoir, planifier et organiser le territoire de la Commune. En effet en l'absence de celui-ci chaque initiative ou projet en matière d'aménagement et construction, tant individuels qu'au niveau communal, se heurte aux objections administratives et aux limites des règles nationales d'urbanisme.

Notre adhésion au Parc Naturel Régional du Perche depuis sa création, le fait d'avoir au cœur du village une église classée Monument Historique nous ont amené à choisir la procédure la plus simple et la plus légère, celle de la Carte Communale : Elle permet d'avoir un projet de développement tenant compte de notre identité, satisfaisant les aspirations locales, respectueux de notre cadre de vie et de notre patrimoine tant bâti que paysagé en définissant l'évolution des zones à urbaniser et la protection des zones agricoles.

La procédure de la Carte Communale sera pour nous tous un moment privilégié de dialogue, chacun étant invité à exprimer son point de vue sur l'évolution de notre territoire : habitats, paysages, activités, bâtiments, équipements et services communs en étroite concertation avec les communes mitoyennes et en protégeant notre identité. Cette réflexion est encadrée par des orientations précises des autorités de tutelle dont le respect conditionnera en partie l'ultime approbation préfectorale à obtenir, sur un dossier final qu'aura préalablement approuvé le Conseil Municipal.

Un projet a été élaboré au terme d'un diagnostic approfondi du territoire. Un comité de pilotage composé principalement d'élus municipaux nommés par le Conseil Municipal et un Chargé d'Etudes en Urbanisme mandaté par la Commune, les services de l'Etat, du PNRP et du CAUE ont travaillé à l'esquisse de ce projet.

Celui-ci va vous être présenté prochainement en réunion publique dans la salle des fêtes. Cette réunion sera suivie d'une Enquête Publique à partir du mois de novembre. Un Commissaire Enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif. Pendant cette période vous aurez l'opportunité de prendre connaissance du contenu détaillé des études et du projet ; un registre d'observations sera à votre disposition pour faire des remarques et suggestions.

Au terme de cette phase le Conseil Municipal devra délibérer sur un projet éventuellement amodié qui sera alors soumis pour validation au Préfet. Une fois la validation obtenue tous les développements communaux devront strictement s'inscrire dans le cadre de ce document d'urbanisme.

Avec cette Carte Communale nous pourrons tous contribuer à la définition de ce que nous souhaitons pour l'avenir de la Commune, la satisfaction de ses besoins, le respect de son environnement et surtout la qualité de vie de nos enfants.

Cette Carte Communale, à partir du projet qui vous sera soumis, devrait être le fruit de votre participation active à sa finalisation.

Nous comptons donc sur la coopération de tous.

# Les principales décisions du Conseil Municipal du 6 juin 2011

## Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La loi de réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le 28 a été présenté aux membres de la commission, lors de sa séance d'installation.

Le projet de SDCI est consultable en mairie.

Ce projet a été adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale. Les avis seront, après la période de consultation, remis à la CDCI habilitée à amender le projet et qui a un délai de 4 mois pour donner son avis, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres. Le schéma devra être arrêté avant le 31/12 2011.

## AVIS du conseil municipal

« Le Maire présente le projet pour ce qui concerne notre commune à savoir l'évolution éventuelle de la CDC du Perche Thironnais tel qu'elle ressort du dossier soumis à la CDCI et des propositions Préfectorales. Au motif que la population de la CDC du Perche Thironnais est en croissance de 1.23%/an de 1999 à 2008 avec un indice positif de jeunesse en 2007 de 1.38% une dérogation au regroupement d'un minimum de 5000 habitants par EPCI est proposée pour le Perche Thironnais.

Le Conseil Municipal note que cette dérogation n'adresse aucun commentaire sur différents critères (Potentiel fiscal/hab. - Dépenses de fonctionnement/hab. - Investissement/hab. - Endettement/hab.), conditionnant l'avenir et la capacité à assumer les compétences retenues et l'objectif d'accroissement de la solidarité financière.

Par ailleurs Le Conseil Municipal prend acte que le dossier présenté, sur la base de données datant de 2006, rattache notre Commune au bassin de vie du Perche Gouet, ce qui ne pourrait être validé sans une consultation de la population. Après délibération, le Conseil Municipal, soucieux de conforter l'avenir de la CDC du Perche Thironnais et l'appartenance de la commune à celle-ci, à la majorité, approuve la dérogation proposée dans le schéma départemental de coopération intercommunale. »

# Les principales décisions du Conseil Municipal du 13 septembre 2011

*Le compte rendu officiel et intégral du CM est affiché en mairie*

## Travaux de busage d'une vallée

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'autorisation de busage d'une vallée de drainage, domaine public de la Commune, par EARL Gasnier au lieu dit « Les grandes Guinières » ,.

Le Conseil Municipal délibère et donne tous les pouvoirs au Maire pour la signature des autorisations administratives à savoir un arrêté autorisant la réalisation de travaux sur le domaine public en la forme de busage d'une vallée de drainage agricole. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Les travaux seront réalisés selon les préconisations de l'ATESAT et sous son contrôle.

## Rapport Technique et Financier 2010 de la Lyonnaise des Eaux.

Le Maire présente le rapport technique et financier du Délégué de Service Public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2010. La qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur.

La vétusté du réseau, malgré une amélioration en fin d'exercice, n'a pas permis de modifier significativement le rendement, soit 69% (20704 m3 distribué / 14245 m3 consommé).

Les travaux de 2011 devraient apporter un meilleur rendement. Notons cependant qu'avec une longueur de réseau (>17km,) l'indice linéaire de perte, < 1.5m3/j/km, est considéré "bon".

La tarification appliquée aux abonnés est conforme à la convention de délégation soit 1.87€/m3 pour 120 m3 /an.

Le Délégué communique, selon ses principes comptables, une perte d'exploitation non audité de la délégation en 2010 de 8943€ en légère réduction par rapport à 2009.

Le CM à l'unanimité, approuve le rapport du Délégué de la Distribution d'eau potable, Lyonnaise des Eaux. »

## Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28)

Le Maire expose le projet de modification des statuts du SDE28, adopté par le comité syndical le 01/06/2011. Le syndicat motive cette orientation par le fait qu'il entend pouvoir apporter plus de services aux collectivités, la décision ayant pour but :

- de faciliter le transfert des compétences optionnelles,
- de rendre possible la réalisation d'infrastructures de télécommunications lors de travaux sur le réseau d'électricité,
- de permettre, en cas de transfert de compétence, l'intervention du SDE 28 en matière d'éclairage public,
- de pouvoir proposer diverses prestations de service.

*(Les conditions d'acceptation du projet sont précisées sur le compte-rendu officiel affiché en mairie)*

Ainsi, après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, au regard des conditions d'acceptation du projet, approuvent le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

## Information diverse

Une demande a été déposée par le boucher de La Bazouche-Gouet pour passer sur notre commune dans le cadre de sa tournée. Le Conseil émet un avis favorable.

## Nomination d'un correspondant pour la sécurité routière

Le Préfet d'Eure-et-Loir souhaite que soit nommé un correspondant de la sécurité routière dans chaque collectivité. Le Conseil municipal délibère et nomme Catherine SICARD, qui l'accepte, comme correspondante pour la sécurité routière.

## Informations diverses :

-Logements communaux : Le diagnostic de performance énergétique est obligatoire pour les logements loués depuis le 01/01/2011. Le Conseil Municipal, compte tenu des consommations électriques d'un locataire, décide de faire effectuer un tel diagnostic.

- Ecole de Chassant : 9 enfants de La Croix du Perche sont scolarisés dans le regroupement scolaire de Chassant-La Croix du Perche-Frazé.

## Marine, 10 ans et 7 rentrées...

C'est du haut de ses dix ans que Marine Hervet nous a accueillis chez ses parents à la Blottière pour nous parler de sa septième rentrée scolaire. Sept années d'école déjà puisqu'elle fréquente celle-ci depuis la première année de maternelle et vient d'attaquer à la rentrée de septembre son cours moyen première année, le fameux CM1.

"Je vais à l'école à Chassant et je prends le car le matin à 8 heures et demi" nous a-t-elle dit... Et, comme elle aime prendre son temps pour se préparer c'est vers 7 heures trente, qu'elle se lève. Ensuite après une petite demi-heure dans le car scolaire c'est donc bien réveillée qu'elle entre en classe à 9 heures chaque matin.

Si on lui demande sa matière préférée ce sont les mathématiques et les arts visuels qui remportent la première place: "par contre je n'aime pas trop l'anglais" a-t-elle avoué avec le sourire. Quant à son jour préféré c'est plutôt le jeudi "parce qu'il y a piscine et sports".

Sa classe à Chassant regroupe des enfants du regroupement scolaire Chassant/ La Croix du Perche/ Frazé "mais il y a trois niveaux le CE2, le CM1 et le CM2" a indiqué Marine tout en précisant qu'Emilie Granget, leur professeur des écoles, leur institutrice aurait-on dit autrefois, se trouvait à la tête d'une classe de 29 enfants dont 9 étaient en CM1. Neuf c'est aussi le nombre total de garçons, tous niveaux confondus, de cette classe.



Marine, entre en CM1 avec un cartable déjà bien rempli

Mais l'école c'est aussi faire parfois preuve de caractère et Marine ne semble pas en manquer avec parfois ce petit risque de se retrouver avec une punition....

Mais rien de bien méchant..... "et puis c'est les autres qui m'embête" s'est-elle amusée.

*Un article sur le regroupement scolaire Chassant / La Croix du Perche / Frazé sera proposé dans une édition prochaine.*

## Les conseils d'André

Tous les amateurs de jardin n'ont pratiquement pas de conseils à attendre de ma part pour cette saison. Les récoltes de fruits se sont bien passées et les plantations de septembre aussi, j'en suis sûr et de nombreuses revues vous informeront à tort ou à raison de ce que vous devez faire.

Toutefois il y a quelques conseils de saison concernant les fruitiers. Tout d'abord ce sera plus facile d'identifier et donc d'enlever les bois morts tant que les arbres ont encore des feuilles. Pour les framboisiers remontants qui, en juin/juillet, ont donné des fruits sur les branches de l'année dernière les branches de cette année, qui parfois peuvent atteindre deux mètres de hauteur, doivent être taillées à un mètre vingt afin de donner des fruits en septembre/ octobre.

Mais maintenant parlons Climats et Microclimats.

### CLIMATS:

Les végétaux dépendent largement de la nature du sol dans lequel poussent leurs racines. Les conditions climatiques de l'atmosphère dans lequel s'épanouit leur feuillage ont également une incidence déterminante sur leur croissance. Il est donc primordiale de savoir la zone climatique où se trouve votre jardin, connaître le début des premières et dernières gelées (variable d'une année à l'autre). Depuis quelques années, nous n'avons guère des hivers très froids mais souvent des gelées hâtives en automne, et c'est pour cette raison que nous allons faire appel à la notion de microclimats.

### MICROCLIMATS:

Il s'agit du climat local spécifique à une parcelle ou à un site particulier. Dans votre jardin, une haie existante (charmille, thuyas, etc...) vous préservera des vents dominants. Si celles-ci sont inférieures à 2 mètres de hauteur, il vous faudra garder une plate-bande distante d'un mètre pour faire des plantations de petits légumes. Le long d'un mur en pierre ou en ciment il vous sera facile de conserver un morceau de terrain d'un mètre vingt de largeur à partir du pied du mur pour y repiquer des salades (scaroles, chicorées frisées, etc...) qui seront ainsi protégées en cas de gelées précoces à l'automne. Pour certains légumes, inutile de prévoir une couverture si ce n'est de paille ou de feuilles sèches ce qui vous aidera à la extraire du sol pendant l'hiver (poireaux, carottes, salsifis, endives). Quant aux choux-pommes il suffit de les coucher face au nord afin d'éviter un dégel trop rapide qui les ferait pourrir. Enfin, sachez que dans les tunnels que l'on peut ouvrir, les microfilms sont une bonne protection.

## Le nom des hameaux

**PIhourdière:** Ferme et château. Soit de PIHOURD, patronyme soit d'une maison sise auprès d'un HOURD, ouvrage de fortification de bois sur une tour. Partie la plus ancienne XVIème siècle, la tour plus récente sans doute XIX ème siècle.

**Recette:** Ferme. Cette maison connue sous le nom de Bonne Nouvelle avant la révolution de 1789 était occupée par un receveur particulier des moines de Bonne Nouvelle d'Orléans. qui venait chaque année percevoir les revenus et le champart de la Croix du Perche et de St Denis d' Authou.



## Journée du 14 juillet

La nouvelle formule pour le repas du juillet a été un véritable succès avec quasiment deux fois plus de participants que les années précédentes puisqu'un peu plus de 80 personnes s'étaient assises autour des tables décorées par les bénévoles. Elle devrait être reconduite en 2012.

Pendant le buffet un questionnaire ludique a permis de mieux connaître l'histoire de notre fête nationale mais aussi celle de notre commune. 18 équipes ont ainsi pu répondre aux 12 questions. Une équipe a fait un "sans faute" mais globalement les notes sont bonnes. La question subsidiaire n'a eu qu'une seule réponse exacte: "par la route en empruntant le chemin le plus court, il y a 129 kms entre Notre Dame de Paris et la Croix du Perche"



## Le flan coco - citron vert

- 1 boîte de lait concentré sucré (397gr),
- 4 oeufs,
- 40 cl de lait demi-écrémé,
- 1 citron vert,
- 125 gr de noix de coco râpée.

*Pour le caramel:*

- 125 gr de sucre,
- 2 cs d'eau,
- quelques gouttes de jus de citron

Préchauffez votre four à 180°.

Dans un saladier, battez les oeufs, le lait concentré, le lait 1/2 écrémé et le jus du citron vert ainsi que le zeste râpé du citron. Ajoutez ensuite la noix de coco et mélangez à nouveau.

Dans une casserole, faites chauffer à feu vif le sucre avec les 2 cs d'eau sans remuer. quand votre caramel commence à brunir, versez quelques gouttes de citron hors du feu (attention aux projections).

Versez ce caramel dans un moule à cake et nappez votre moule avec puis versez votre préparation de flan.

Mettez votre flan à cuire au bain-marie pendant 45 minutes. Attendez que votre flan soit froid avant de le démouler.

## Quelques manifestations prochaines

22/10: Loto à 20h	Frazé
22/10: Soirée Moules/frites	Montigny le Chartif
26/10: Loto à 14h	Chassant
30/10: Brocante	Frétigny
30/10: Atelier découpe de citrouille	Thiron-Gardais
31/10: Animations Halloween	Thiron-Gardais
5 & 6/11: Expo Patchwork	Chassant
06/11: Loto à 14h	Coudreceau
06/11: Déjeuner dansant FNACA	Thiron-Gardais
13/11: Rando pédestre 14h30	Coudreceau
13/11: Thé dansant 14h	Thiron-Gardais
19/11: Loto à 14h	Marolles les buis
20/11: Loto à 14h	Combres
26/11: Banquet de la Ste Barbe	Montigny le Chartif
26/11: Vente de décorations de Noël	Thiron-Gardais
27/11: loto à 14h	Chassant
27 /11 au 4/12: Expo peinture	St Denis d' Authou
2&3/12: Téléthon	Thiron-Gardais
04/12: Déjeuner dansant	Coudreceau
04/12: Loto à 14h	Frétigny
04/12: expo/vente "les doigts d'or"	Thiron-Gardais
10 /12 au 07/01: Illuminations de Noël	Chassant
10/12: décoration du sapin	Coudreceau
10/12: Banquet à 12h30	Montigny le Chartif
10/12: Veillée contes à 18h	St Denis d' Authou
10/12: Repas dansant Ste Barbe à 20h	Thiron-Gardais
10&11/12: Crèche vivante/marché de Noël	St Denis d' Authou
11/12: Banquet de la Ste Barbe	Happonvilliers
11/12: Loto à 14h	St Denis d' Authou
17/12: Noël des enfants	Frazé
17/12: Tournoi de jeux vidéos Wii	Thiron-Gardais
23/12: Passage du Père Noël	Chassant

## Et chez nous

commemoration  
du 11 Novembre  
11h - Monument aux morts

Réunion Publique  
Carte communale  
5/11 - 15h30 - salle des fêtes

LOTO  
7 janvier  
14h - salle des fêtes

### Etat civil

Naissances : - Benjamin VASSEUR né le 17/09/2011  
- Yanis BENOIT né le 16/08/2011

Mariages:

Décès :

La Croix du Perche « Le Petit Journal »  
Bulletin local d'information  
Responsable de la publication :  
Y. Guerin - C. Sicard  
Rédaction : M. Détaillé - C. Courtois - C. Sicard  
Impression : imprimé par nos soins  
Dépôt légal à parution - n°ISSN en cours